

**IL FAUT ARRETER LE MASSACRE
IL EST NECESSAIRE UNE ACTION URGENTE CONTRE LES LOIS QUI LEGALISENT
L'ASSASSINAT DES SEQUESTRES EN ARGENTINE
POUR L'APPARITION IMMEDIAT DE TOUS LES SEQUESTRES-DETENUS**

Le 22 Août, le général Harguindeguy, ministre de l'intérieur de la dictature argentine, a annoncé que, pour apaiser "une source d'inquiétude pour de nombreux foyers argentins", deux lois sur le problème des supposés "disparus" étaient à l'étude.

Ces lois établissent, que dès qu'une disparition est déclarée, le Juge effectue une convocation publique pour celui-ci, et si au bout de 90 jours le "disparu" ne donne pas de signe de vie, il est considéré légalement "préssumé décédé", à partir de ce moment là, la famille du disparu doit agir comme si celui-ci était réellement décédé.

Ces lois, annoncées peu de temps avant l'arrivée de la Commission des Droits de l'Homme de l'O.E.A. en Argentine (6/9), essaie de donner une couverture légale aux massacres des prisonniers et préparer un nouveau et terrible carnage.

La dictature essaie de "nettoyer légalement" tout trace de torturé de séquestré, avant l'arrivée de la Commission de l'O.E.A., et aussi de briser le mouvement, continu et croissant, de résistance démocratique, national et international, contre la Junte, pour la liberté des détenus, pour l'apparition des séquestrés, en annonçant légalement qu'ils sont déjà tous morts. (Il faut signaler qu'entre les 20.000 à 30.000 disparus, il y a de nombreux étrangers, parmi lesquels plusieurs chiliens, uruguayens, boliviens, paraguayens et au moins 13 Français).

Pour empêcher que ceci s'accomplisse une action immédiate est nécessaire, il faut renforcer la mobilisation démocratique en France et dans le monde entier en exigeant:

1) l'apparition immédiate en vie des disparus et détenus et leur remise en liberté.

2) Non aux projets de lois criminelles.

BDIC

3) Ouverture de tous les camps de concentration et casernes aux membres de la Commission de l'O.E.A. et aux organismes humanitaires. Les comités signataires, appellent toutes les personnes, syndicats, institutions démocratiques, partis, à élever leur voix, pour la réalisation de ces objectifs:

1) En envoyant des télégrammes avec ces réclamations au gouvernement argentin.

2) En se rendant massivement le Jeudi 6 Septembre à 12 heures, devant de l'Ambassade Argentine (6 Rue Cimarosa, 16^{eme}).

3) En soutenant la Grève de la Faim, que feront les parents des disparus pour protester contre l'assassinat de leurs. Cette grève de la faim aura lieu du Jeudi 6 septembre 12 hs., jusqu'à Samedi 24 hs. à l'Eglise de Saint Séverine (5 Rue des Prêtres Saint Séverine, M^o Saint Michel)

C.A.I.S.
(Centre Argentin d'Information
et Solidarité)

T.y;S.A.E.
(Travailleurs et Syndicalists
Argentins en Exil)

Avec le soutien de :

La Coordination des Comités Latinoamericains

BDIC

BDIC